

2025-01



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 28 janvier à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 18 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 21/01/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christine SIMON, Christiane PAUZON, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC.

Absente : Anne-Marie TORE

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Valérie GAGNE  
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON  
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Secrétaire de séance : Serge ABOULIN

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2024, joint à la présente délibération.

DESIGNE Serge ABOULIN pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,  
Serge ABOULIN

Fait et délibéré le 28/01/2025  
Pour extrait certifié conforme

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024**Etaients présents :

Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE, Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE.

Absents ayant donné pouvoir :

Michel BEGON qui a donné procuration à Franck PAILLON  
Christine SIMON qui a donné procuration à Valérie GAGNE  
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Christian GIRARD qui a donné procuration à Patrice LHOSTE  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT  
Roland SEUX qui a donné procuration à Sébastien GAGNE  
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Serge ABOULIN

Secrétaire de séance : Patrice LHOSTE

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

12 présents + 7 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

- 1- APPROBATION PV CM DU 15 NOVEMBRE 2024 et désignation du secrétaire de séance

FINANCES

- 2- Vente de bien de section aux Salins Esquis-Gagne
- 3- Virement de valeur du Bâtiment du Pôle santé sur le budget de la commune
- 4- Transfert de la valeur des lots « Rives de la Sumène » au budget de la commune
- 5- Virement de Fond du 2313 ch041 au 238 Intégration des travaux exécutés (avances) pour régulariser un mandat erroné de 1974.15€ sur le budget Pôle santé
- 6- Demande de DETR 2025
- 7- Passage du Budget CCAS du Compte administratif au CFU
- 8- Décision modificative du budget Pôle Santé, le budget prévisionnel ne concerne que l'investissement alors qu'on commence à payer du fonctionnement

CSC

- 9- Mise en place d'une Commission Arkosia pour la gestion du bâtiment CSC

PERSONNEL

- 10- Ouverture d'un poste de contractuel agent médiathèque

DIVERS

Vœux du maire

Inauguration Pole santé et CSC

Compte-rendu des débats :I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2024 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Aucune modification n'est demandée.

Désignation secrétaire de séance : Patrice LHOSTE

Vote : approuvé à l'unanimité moins 1 absent

II. FINANCES1. Vente d'un bien de section aux Salins ESQUIS/GAGNE

Mr Le Maire décrit la situation géographique du bien du domaine public, objet de la vente ESQUIS/ GAGNE. En effet la montée de grange de la maison déborde sur le domaine public. La parcelle concernée a une surface d'environ 40 m<sup>2</sup>. La négociation avec les futurs propriétaires s'est arrêtée sur un montant de 1000.00€ et fera l'objet d'un acte notarié dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Vote : approuvé à l'unanimité

2. Bâtiment du Pôle Santé

Mr Le Maire donne la parole à son adjoint en charge des finances. Celui-ci rappelle que le bâtiment rénové pour la création du pôle santé était un bâtiment communal alors qu'aujourd'hui le Pôle santé fait l'objet d'un budget spécifique. Afin de régulariser la situation entre le budget communal et le budget du Pôle santé, il convient de faire le transfert comptable de cette valeur. Il ne s'agit que d'une opération d'ordre et non d'un transfert de fonds.

La valeur de cette partie du bâtiment avant travaux est estimée à 120 000€.

Vote : approuvé à l'unanimité

3. Terrains des Rives de la Sumène

Mr Le Maire explique que les terrains sur lesquels le lotissement des Rives de la Sumène est créé, ont été acquis par la commune en 1969. La valeur totale de ces terrains est estimée par le notaire à 12 195.92 € d'après le titre de propriété de 1969 (80.000 F soit 12.195,92 € pour la superficie totale lors de l'acquisition de 83.936m<sup>2</sup>)

Mr Le Maire donne la parole à son adjoint en charge des finances, qui explique que de la même manière que pour le pôle santé, les terrains étaient communaux, mais qu'aujourd'hui les 5 lots du lotissement se vendent sur un budget spécifique.

Afin de régulariser la situation entre le budget communal et le budget des Rives de la Sumène, il convient de faire le transfert comptable correspondant au montant de cette estimation notariée.

Vote : approuvé à l'unanimité

4. Décision modificative de budget Pole Sante

Mr Le Maire donne la parole à son adjoint en charge des finances, qui explique que pour pouvoir régler les sommes de travaux exécutés (avances), il faut affecter des crédits non prévus au budget initial du pôle santé. Il s'agit d'une modification entre 2 chapitres comptables.

Le virement de crédits d'un montant de 1974.15€ du compte 2313 chap. 041 au 238 est approuvé à l'unanimité.

##### 5. Aménagement de la traversée de Blavozy et des espaces publics du centre-bourg

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Blavozy a lancé de nombreux investissements en 2024, à hauteur d'environ 400 000 000€. Les travaux sont presque terminés pour le pôle santé qui sera une opération blanche et la rénovation du centre socio culturel qui a été bien accompagnée par l'état.

Monsieur le maire propose de diminuer les investissements, déjà très conséquents, dont le suivi est lourd au niveau chantier et administrativement.

Cependant la réflexion globale sur le réaménagement de la traversée du village, en commençant par le centre Bourg est nécessaire suite aux travaux et reste indispensable dans l'objectif de dynamisation du bourg.

L'aide de l'état pour 2025 permettra d'accompagner cet aménagement qui doit se faire rapidement.

Ce vaste projet est divisé en 5 phases correspondant chacune à une zone géographique.

La phase 1, aux abords immédiats de la mairie et du nouveau pôle santé, sera réalisée en 2025 et a déjà fait l'objet de l'attribution d'une aide de l'état dans le cadre de la DETR 2023.

Dans le prolongement de ces travaux, deux zones toujours situées au cœur du bourg sont envisagées pour réalisation en 2025-2026. Il s'agit de la zone 2 : parvis de l'église et des commerces et de la zone 3 : route de la Charreyre.

Le coût global des travaux s'élève à 155 132.60€, auquel il faut rajouter 10% de maîtrise d'oeuvre et 5% d'imprévus, soit un coût total de 179 178€

Les zones 4 et 5, à savoir Aménagement de la rue du Charron et de la rue de l'Arkose seront réalisés dans un deuxième temps. La commune se positionnera plus tard en fonction de ce qui se décidera la politique de l'état.

L'étude de faisabilité et l'état des dépenses prévisionnelles indiquent que l'aménagement de la traversée de Blavozy et des espaces publics du centre-bourg (phases 2 et 3) est éligible à la DETR 2025 et qu'il convient d'en faire la demande au taux le plus élevé possible soit 60%.  
Vote à l'unanimité.

La redynamisation du bourg reste complexe : la volonté de privilégier l'aspect paysager se confronte au besoin accru par le pôle santé, de places de parking. De plus l'avenir se tourne vers des zones sans véhicule, privilégiant des zones cyclistes, piétonnes mais il faut cependant vérifier le passage des cars aux alentours du Centre socio culturel et du gymnase.

##### 6. Budget CCAS : transfert du compte administratif (CA) au compte financier unique (CFU)

Le passage au compte financier unique est indispensable pour tous les budgets des collectivités territoriales pour la transmission de leurs actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture pour tous leurs budgets.

La décision de passer les budgets principaux et annexes de la commune a été prise par délibération le 25/11/2023. La convention signée le 02/10/2023 concernait l'ensemble des budgets, hors budget CCAS. Il faut donc aujourd'hui transférer le compte administratif du CCAS au CFU.

Vote à l'unanimité.

### 7. Fonctionnement du Pole Sante, à prévoir au budget

Le pôle santé est occupé depuis novembre 2024. Les factures de fonctionnement inhérentes (ménage, consommables, abonnements SAV, etc...) à son occupation doivent être réglées. Celles-ci n'étaient pas prévues au budget 2024.

Il faut donc procéder à des modifications de crédits sur le budget annexe POLE SANTE pour pouvoir régler ces charges. Un montant de 10 000€ pour le budget 2024 s'avère couvrir ces dépenses jusqu'au vote du budget 2025.

Vote à l'unanimité.

### III. CENTRE SOCIO CULTUREL : CSC

#### 1. Mise en place de la commission Arkosia

La mise en place de la gestion communale du bâtiment CSC, nécessite la création d'une commission qui permettra de répondre rapidement aux demandes spécifiques des utilisateurs pour lesquelles Delphine, chargée de la gestion des locaux du centre, ne peut décider seule.

La situation se présente déjà avec, par exemple, la gratuité pour certains, de mise à disposition des salles, les tarifs préférentiels pour les associations ayant leur siège à Blavozy mais dont l'activité ne participe pas à la vie de la commune. Il est déjà défini que si les associations mènent une activité à but lucratif, la mise à disposition sera payante mais que des cas particuliers peuvent faire l'objet d'un geste préférentiel.

Cette commission municipale sera composée de 6 membres nommés : un conseiller référent et 5 membres. Ces membres participaient déjà à la mise en place d'Arkosia.  
Vote à l'unanimité.

### III. PERSONNEL

#### 1. Création d'un emploi permanent pour un contractuel de droit public

M. Le Maire rappelle que la mutation de la médiathécaire a nécessité le recrutement d'un agent et que si l'emploi n'est pas pourvu par un fonctionnaire ce qui est le cas à ce jour, il est possible de recruter un agent contractuel.

La candidate recrutée n'est pas un agent fonctionnaire, elle a été choisie pour ses compétences et expériences en médiathèque et sa disponibilité immédiate.

La discussion s'engage aussi à propos des horaires d'ouverture de la médiathèque, à partir de janvier, étant donné que le poste ne concerne pas un temps plein, comme précédemment, mais un contrat de 24.5h hebdomadaire.

Vote : approuvé à l'unanimité

#### IV. DIVERS

- le vote de la CLECT sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- la date des vœux du maire est fixée au 17 janvier
- il faudra prévoir l'inauguration du pôle santé. Les praticiens forment une équipe chaleureuse et tonique. Les kinés sont déjà complets. Le ménage des communs est en place. Tous prennent leur place.
- il faudra également prévoir l'inauguration du centre socio culturel qui est presque terminé. La commission de sécurité a fait une dérogation pour l'ouverture au public, car les châssis de désenfumage n'étaient pas installés. Quelques « bricoles » sont encore à faire (clés, ...)
- L'absence d'un agent technique est prolongée jusqu'au 05/01/2025 et un autre est encore en ½ temps thérapeutique. Toutes les astreintes sont donc portées actuellement par un seul agent, alors qu'il y a déjà beaucoup de travail.
- Pour les petits travaux dans leurs locaux, les associations peuvent-elles participer ?
- le repas de Noël à l'école a lieu demain, 20/12/2024
- Mr Le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint ont reçu mardi les enfants du SIVOM, élus au conseil syndical,
- le spectacle de Noël a eu lieu avec l'école de Chaspinhac, la collaboration mutuelle a été appréciée
- la rencontre avec l'inspecteur s'est bien passée, l'échange agréable. Il est tout à fait satisfait de l'école de Blavozy
- l'effectif de la crèche augmente (18 places)
- l'assemblée générale du CSC a permis des entrées au conseil d'administration. Après une année de fonctionnement, la commune calera sa participation financière
- 1 habitant de la rue J-P Bertrand demande si son adresse changera suite à la conversion de l'ancien stade en lotissement. La stèle sera-t-elle déplacée ?
- le bulletin municipal avance doucement, il sera publié en janvier
- les aînés ont apprécié le repas et l'animation et pour les non participants, les colis
- l'affiche proposée pour les vœux du maire est validée

Fin de la séance à 20h15

Le Maire,  
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance  
Patrice LHOSTE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.